



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Istres, le 14 JUIN 2016
N° 80183/SID/USID.ISP/DOMAINE

SERVICE D'INFRASTRUCTURE
DE LA DÉFENSE

UNITÉ DE SOUTIEN DE
L'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE
D'ISTRES

Bureau domaine

Affaire suivie par: M^{me} BARÉA

Tél. : 04.42.41.83.68

Fnla : 821.125.83.68

Fax : 04.13.05.10.53

Le Chef de l'Unité de Soutien de l'Infrastructure de la
Défense d'Istres

à

Monsieur le maire de la ville de Fos-sur-Mer
Hôtel de ville
Avenue René Cassin BP 5
13771 FOS-sur-MER CEDEX

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR 1A 126 352 1851

OBJET : Révision du plan Local d'Urbanisme – Réunion du 07 juin 2016

Monsieur le maire,

Dans le cadre des travaux de la révision générale du POS de la ville de Fos-sur-Mer, mon service a participé à la réunion des Personnes Publiques Associées relative à la présentation du projet de règlement et de zonage qui a eu lieu le 07 juin 2016.

Ce projet de règlement et de zonage attire de ma part les remarques suivantes :

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PADD/PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT-V2

Orientation n°4 – Mieux prendre en compte l'environnement naturel, les paysages et le patrimoine fosséen

2. Préserver les réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques constituant la trame Verte et bleue de Fos-sur-Mer :

1 – il apparaît sur la zone dite « Pied de cheval » (terrain défense) une trame verte et une trame bleue – Réservoir de biodiversité ainsi qu'une trame verte et bleue – corridor écologique.

Les parcelles de la BA 125 d'Istres n'ont jamais fait l'objet d'un quelconque classement au titre « écologique » ni réserve naturelle, ni NATURA 2000, elles ne sont pas identifiées au sein du SRCE (schéma Régional de cohérence Ecologique) et donc doivent rester en l'état actuel.

Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense
BP 20099 - 8 route du Camp d'Aviation
13128 ISTRES CEDEX

2 – La BA 125 d'Istres fait l'objet d'un nouveau classement en « NM » pour les parcelles situées au nord et un classement « NN » pour la partie « Pied de cheval ».

A ce jour, la BA 125 sur la commune de Fos-sur-Mer est classée pour sa totalité en « NG » Défense Nationale : qui couvre les emprises actuelles réservées aux activités militaires.

Dans le nouveau zonage, non désiré par l'Etat Défense, elle apparaît sous deux zonages différents :

« NM » Zone Naturelle à vocation militaire.

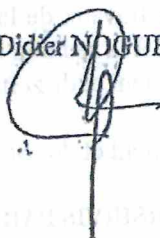
« NN » Zone naturelle et forestière ordinaire

Ce classement « NN » n'est pas acceptable pour un terrain qui est à part entière dans l'enceinte de la BA 125 et où se déroule des activités militaires à vocation nucléaire.

En conséquence, il doit être classé lui aussi impérativement « NM ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, mes salutations distinguées.

L'ingénieur en chef Didier NOGUES



Copie à :

- Com BdD
- EMZD
- USID/Domaine
- Chrono